

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/ 03 DU 30 JUIN 2020 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° D5670 D'UN MONTANT DE CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000,00 USD) ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LA BANQUE MONDIALE/ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET « ENERGIE SOLAIRE (SOLEIL-NYAKIRIZA) DANS LES COMMUNAUTES RURALES AU BURUNDI », SIGNE A BUJUMBURA, EN DATE DU 05 MARS 2020

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de don n° D5670 d'un montant de cent millions de dollars américains (100.000.000,00 USD) entre la République du Burundi et la Banque Mondiale/Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du projet « Energie solaire (SOLEIL-NYAKIRIZA) dans les communautés rurales au Burundi », signé à Bujumbura, en date du 05 mars 2020 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de don n° D5670 d'un montant de cent millions de dollars américains (100.000.000,00 USD) entre la République du Burundi et la Banque Mondiale/Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du projet « Energie solaire (SOLEIL-NYAKIRIZA) dans les communautés rurales au Burundi », signé à Bujumbura, en date du 05 mars 2020, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

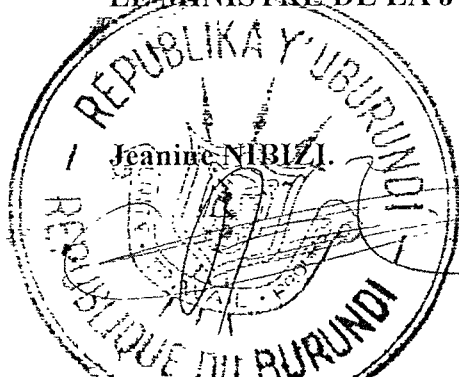
Fait à Gitega, le 30 juin 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA
REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° D5670 D'UN MONTANT DE CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000,00 USD) ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LA BANQUE MONDIALE/ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET « ENERGIE SOLAIRE (SOLEIL-NYAKIRIZA) DANS LES COMMUNAUTES RURALES AU BURUNDI », SIGNE A BUJUMBURA, EN DATE DU 05 MARS 2020

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de don n° D5670 d'un montant de cent millions de dollars américains (100.000.000,00 USD) entre la République du Burundi et la Banque Mondiale/Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du projet « Energie solaire (SOLEIL-NYAKIRIZA) dans les communautés rurales au Burundi », signé à Bujumbura, en date du 05 mars 2020 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 juin 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine MIBIZI

